

Passkidz, des loisirs à la carte pour varier les activités des enfants

Créée en 2021, la plateforme Passkidz propose aux parents de réserver des activités pour leurs enfants parmi une trentaine de pratiques sportives, artistiques ou culturelles.

Nombreux sont les enfants qui, au mois de décembre, font la soupe à la grimace pour aller à leur cours de danse, de guitare ou de théâtre, des activités qu'ils désiraient pourtant tellement pratiquer encore quelques mois plus tôt. Pour aider les parents à en finir avec ce problème bien connu, Renaud Nataf a créé [Passkidz](#), une plateforme par abonnement qui leur permet de réserver des loisirs divers pour varier les plaisirs de leurs bambins.

30 activités au choix

En géolocalisant ses clients, le site recense et dresse une liste de loisirs à proximité du domicile de chaque famille. Il dénombre aujourd'hui une trentaine d'activités sportives, artistiques et culturelles, comme les arts martiaux, la cuisine, l'escrime, le yoga, le roller ou encore les arts plastiques. Ce service est dédié aux jeunes entre 3 et 15 ans.

Pour s'inscrire, la plateforme propose aux parents différents types d'abonnements qui donnent droit à un certain nombre de crédits chaque mois. Pour le Pass Discover, à 29 euros par mois, les utilisateurs et utilisatrices bénéficient de 16 crédits, soit une présence de l'enfant jusqu'à quatre cours.

Le tarif monte à 59 euros par mois pour 8 séances, et à 129 euros pour 16 cours. Une fois le compte crédité, chaque client peut réserver l'activité choisie directement sur la plateforme.

À lire aussi

14 startups françaises pour offrir des cadeaux de Noël originaux aux enfants

Si, lors d'une activité testée, un enfant pense avoir trouvé un loisir qu'il veut pratiquer sur le long terme, pas de problème pour les parents, puisque l'abonnement est sans engagement et permet de se désinscrire à tout moment. La plateforme concentre aujourd'hui son activité sur la région parisienne mais travaille d'ores et déjà à étendre son service à la France entière.

Article écrit par HELOÏSE PONS